

# C.C.A.S. VILLE DE DELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : Jeudi 30 mars (8 h 00)

## ORDRE DU JOUR :

- Procès verbal du Conseil d'Administration du 30 mars 2023
  

Délibération n° 23/04/01	Délégation de signature Présidente et vice-présidente
Délibération n° 23/04/02	Création poste animation et fermeture poste Administ
Délibération n° 23/04/03	Création poste adjoint technique
Délibération n° 23/04/04	Fermeture 1 poste adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe
Délibération n° 23/04/05	Autorisation signature Actes notarié Association Delle 3 <sup>ème</sup> age

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme

**Sandrine JANIAUD LARCHER**  
Présidente du C.C.A.S.

Mise en ligne sur le site internet de la  
Commune le 21/04/23  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du CCAS



# C.C.A.S. VILLE DE DELLE

## PROCES VERVAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 30 mars 2023

Présidé par Madame Sandrine JANIAUD LARCHER **Présidente**

**Délégués du Conseil Municipal** : Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,  
Martine QUEIROS  
M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

**Membres nommés par le Maire** : Mmes, Huguette MENDROUX,  
M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,  
Pierre FROSSARD

Absents excusés : Mme Stéphanie BINETRUY,  
M Lounès ABDOUN SONTOT, Claude LOPEZ,  
Michel MALIVERNEY

### DOSSIER A L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 23/03/01  
**DELIBERATION ADOPTEE**

Budgets Primitifs 2023 C.C.A.S et LGTS

Délibération n° 23/03/02  
**DELIBERATION ADOPTEE**

Transfert de crédits de fonction

Délibération n° 23/03/03

Approbation Cpte de Gestion 2022 C.C.A.S et LGTS  
Approbation C.A 2022 C.C.A.S et LGTS

**DELIBERATION ADOPTEE**

Délibération n° 23/03/04  
**DELIBERATION ADOPTEE**

Affectation de résultats 2022 C.C.A.S et LGTS

Délibération n° 23/03/05  
**DELIBERATION ADOPTEE**

Versement subvention Ville de Delle 2023

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme

**Sandrine JANIAUD LARCHER**

Présidente du C.C.A.S

Mise en ligne sur le site internet de la  
Commune le 21/04/23  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du CCAS



**VILLE DE DELLE**  
(Territoire de Belfort)

**N° 23/04/01**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE du 20 avril 2023**

**Objet :** **Présidente :** Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE  
**Délégation de signature**  
**Actes forme administrative** **Vice-président avec délégation de signature :** Mme Fatima KHELIFI  
**Présidente et vice-Présidente**  
**Délégués du Conseil Municipal :** Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,  
Martine QUEIROS  
M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

**Membres nommés par le Maire :** Mme, Huguette MENDROUX,  
M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,  
Pierre FROSSARD

**Absents excusés :** Mmes Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,  
M. Frédéric ROUSSE, Claude LOPEZ, Lounès ABDOUN SONTOT,

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE A LA PRÉSIDENTE DU CCAS**  
**DÉLÉGATION DE SIGNATURE A LA VICE- PRÉSIDENTE DU CCAS**

Madame la présidente rappelle qu'elle dispose de deux moyens pour officialiser un acte de vente ou d'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers, décidé par le Conseil d'administration :

- soit recourir à l'intervention d'un officier public, un notaire, notamment lorsqu'elle n'a pas la possibilité matérielle de rédiger l'acte ou encore lorsque des difficultés particulières sont à craindre dans sa rédaction (origine de propriété incertaine, ou encore lorsque le cocontractant, le plus souvent une personne privée, fait de la rédaction de l'acte par un notaire une condition de la vente)

- soit passer ses actes en la forme administrative, sous réserve qu'ils répondent aux exigences du décret n°55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière. En application des articles L.1311-13 et L.1311-14 du code général des collectivités territoriales, les représentants du pouvoir exécutif des collectivités territoriales peuvent également recevoir et authentifier ces actes, en vue de leur publication au fichier des hypothèques.

Cette faculté pour une collectivité locale de recourir à un acte authentique en la forme administrative ne lui est toutefois ouverte que dans la mesure où elle est partie intervenante à l'acte (soit comme vendeur, soit comme acheteur).

L'habilitation à recevoir et à authentifier les actes en la forme administrative est un pouvoir de la présidente qui ne peut pas être délégué.

Comme, par ailleurs il n'est pas possible que la présidente soit, à la fois, cocontractant d'un acte pris en la forme administrative et autorité d'authentification de cet acte, il est nécessaire que le Conseil d'Administration désigne la vice-présidente à titre de cocontractant au nom du CCAS.

La présidente propose donc de désigner Madame Fatima KHELIFI, et de l'autoriser à signer tous les actes passés en la forme administrative à intervenir.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, et en avoir délibéré,

DESIGNE et AUTORISE Madame Fatima KHELIFI, à signer tous les actes passés en la forme administrative ainsi que les pièces afférentes au dossier.

#### **RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à DELLE, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance



Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du C.C.A.S.



Mise en ligne sur le site internet de la  
Commune le 21/04/2023  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du C.C.A.S

N° 23/04/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE du 20 avril 2023

**Objet :** **Président :** Mme Sandrine LARCHER, Maire de DELLE  
**Création 1 poste** **Vice-président avec délégation de signature :** Mme Fatima KHELIFI  
**Animation et fermeture** **Délégués du Conseil Municipal :** Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,  
1 poste administratif Martine QUEIROS  
M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

**Membres nommés par le Maire :**

Mme, Huguette MENDROUX,  
M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY, Pierre FROSSARD

Absents excusés : Mmes Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,  
M. Frédéric ROUSSE, Claude LOPEZ, Lounès ABDOUN SONTOT,

Madame la Présidente informe au Conseil d'Administration qu'un agent exerçant les fonctions d'agent d'accueil et d'animation au sein de la Résidence autonomie (Louis Clerc) a exprimé le souhait de quitter le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Delle depuis le 06 Février 2023.

Il convient donc de supprimer ce poste d'Adjoint administratif sur un temps non complet de **30H/35H**.

A la suite de cette démission et face au surcroit de travail engendré, et afin d'assurer le bon fonctionnement du service, il a été convenu que le Centre Communal d'Action Social procéderait au recrutement d'un nouvel agent.

Cette fonction étant assez particulière, et de façon à recevoir un maximum de candidature pour effectuer le meilleur choix,

Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration de créer un poste à temps complet sur la base de **35H/35H** hebdomadaire **à compter du 01 mai 2023** au cadre d'emploi des adjoints d'animation et au cadre d'emploi des animateurs, et de prévoir qu'un contractuel pourra être recruté sur ce poste.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

**DECIDE :**

- de supprimer le poste d'Adjoint administratif sur un temps non complet de **30H/35H**.
- de créer un poste à temps complet sur la base de **35H/35H** hebdomadaire **à compter du 01 mai 2023** au cadre d'emploi des adjoints d'animation et au cadre d'emploi des animateurs, et de prévoir qu'un contractuel pourra être recruté sur ce poste.

**PRECISE** que la dépense concernant cette création de poste sera prise en compte à l'article 64131 du budget du C.C.A.S.

Fait et délibéré à DELLE, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance



Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du C.C.A.S.



Mise en ligne sur le site internet de la  
Commune le 21/04/2023  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du C.C.A.S

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE du 20 AVRIL 2023**

**Objet**  
Création 1 poste  
Adjoint Technique

**Président** : Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE  
**Vice-président avec délégation de signature** : Mme Fatima KHELIFI  
**Délégués du Conseil Municipal** : Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,  
Martine QUEIROS  
M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE  
  
**Membres nommés par le Maire** : Mme, Huguette MENDROUX,  
M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,  
Pierre FROSSARD

Suite au départ en retraite du chef cuisinier **depuis le 01 avril 2023**

Le remplacement de cet agent étant une nécessité absolue, Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration la création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet, sur la base de 35H/35H hebdomadaire **à compter du 01 mai 2023.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

**DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Technique à l'organigramme du C.C.A.S.  
**à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.**

Fait et délibéré à DELLE, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Mise en ligne sur le site internet de la  
Commune le 21/04/2023  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du C.C.A.S

Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du C.C.A.S



N° 23/0/04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE du 20 avril 2023**

**Objet**  
**Fermeture 1 poste**  
**Adjoint Technique**  
**Principal 2<sup>ème</sup> classe**

**Président** : Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE  
**Vice-président avec délégation de signature** : Mme Fatima KHELIFI  
**Délégués du Conseil Municipal** : Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,  
Martine QUEIROS  
M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

**Membres nommés par le Maire :**

Mme, Huguette MENDROUX,  
M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY, Pierre FROSSARD

Suite au départ en retraite du Chef cuisinier **depuis le 1 avril 2023.**

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de « fermer » le poste d'Adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe sur un temps complet de **35H/35H.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

**ACCEPTE** de « fermer » le poste d'Adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe sur un temps complet de **35H/35H.** à l'organigramme du C.C.A.S. **à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023**

Fait et délibéré à DELLE, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance



Mise en ligne sur le site internet de la  
Commune le **21/04/2023**  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du C.C.A.S

Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du C.C.A.S



**VILLE DE DELLE**  
(Territoire de Belfort)

**N° 23/04/05**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE du 20 avril 2023**

**Objet :**

**Autorisation signature**

**Actes notarié**

**Association Delle 3<sup>ème</sup> age**

**Présidente :** Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE

**Vice-président avec délégation de signature :** Mme Fatima KHELIFI

**Délégués du Conseil Municipal :** Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,  
Martine QUEIROS

M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

**Membres nommés par le Maire :** Mme, Huguette MENDROUX,  
M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,  
Pierre FROSSARD

**Absents excusés :** Mmes Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,  
M. Frédéric ROUSSE, Claude LOPEZ, Lounès ABDOUN SONTOT,

Madame la présidente expose :

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 décembre de l'Association dénommée DELLE 3<sup>ème</sup> AGE ET ACTIONS PLUS, dont le siège est à DELLE (90100), Hôtel de Ville, , identifiée au SIREN sous le numéro 397446196, régie par la loi du 1er juillet 19012022 ci-dessus visée il a été exposé ce qui suit :

Madame Sandrine JANIAUD LARCHER agissant en qualité de Présidente de l'association DELLE TROISIEME AGE ET ACTION PLUS a rappelé que les institutions qui préexistaient au niveau du territoire lors de la constitution de cette association ont beaucoup évolué depuis les années 1970. Les bureaux d'aide sociales des différentes communes ont fusionné et seul le CCAS est désormais compétent pour gérer les missions qui étaient originellement dévolues à ces institutions.

L'association DELLE TROISIEME AGE ET ACTION PLUS est notamment propriétaire de biens et droits immobiliers sis à DELLE (90100) formant une partie du foyer Louis Clerc.

La gestion de ces immeubles et leur comptabilité est assumée par le CCAS.

L'association DELLE TROISIEME AGE ET ACTION PLUS n'ayant plus réellement de fonctionnement propre il a été décidé aux termes de l'assemblée extraordinaire du 2 décembre 2022 de dissoudre l'association DELLE TROISIEME AGE ET ACTION PLUS et de constater la dévolution du patrimoine de ladite association au CCAS de DELLE.

Les biens concernés par cette dévolution à l'établissement dénommé **CCAS Delle**, Etablissement public administratif local dont le siège est à DELLE (90100), Mairie 1 Place François Mitterrand, identifié au SIREN sous le N° 269 000 337 000 64 sont :

**Immeuble article un**

**DESIGNATION**

A DELLE (TERRITOIRE DE BELFORT) 90 100 102 Résidence Louis Clerc,

Un immeuble construit comprenant ;

Dix neuf appartements :

Quinze appartements T2 d'une surface variant entre 47m<sup>2</sup> et 53m<sup>2</sup>

Quatre appartements T1 d'une surface variant entre 36m<sup>2</sup> et 39m<sup>2</sup>. Ils sont tous équipés d'une kitchenette et d'une salle d'eau.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
BT	181	102 Résidence Louis Clerc	00 ha 02 a 07 ca

Anciennement cadastré section AK N° 573 pour 2a 70ca.

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

**EFFET RELATIF**

Acquisition du chef de la SODEB suivant acte reçu par Maître Claude GUICHARD notaire à BELFORT le 5 novembre 1979, publié au service de la publicité foncière de BELFORT le 20 décembre 1979, volume 2787, numéro 12.

**Immeuble article deux**

**DESIGNATION**

A DELLE (TERRITOIRE DE BELFORT) 90100 104 Résidence Louis Clerc,

**Dans un immeuble situé à DELLE 104 Résidence Louis Clerc,**

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
BT	182	104 Résidence Louis Clerc	00 ha 04a 05ca

Anciennement cadastré section AK N°s 569, 585 et 570,

Soumis au régime de la copropriété,

Les lots suivants situés aux deuxième, troisième et quatrième étage:

LOT NUMERO TROIS (3):

Au premier étage: 4 appartements.

Avec les 2008/10.000èmes des parties communes générales.

#### LOT NUMERO QUATRE (4)

Au deuxième étage: 4 appartements.

Avec les 2008/10.000èmes des parties communes générales.

Avec les 2008/10.000èmes des parties communes générales.

#### LOT NUMERO CINQ (5)

Au troisième étage: 3 appartements.

Avec les 1553/10.000èmes des parties communes générales.

### ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION – REGLEMENT DE COPROPRIETE

L'ensemble immobilier sus-désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître Claude GUICHARD notaire à BELFORT le 5 novembre 1979 publié au service de la publicité foncière de BELFORT le 20 décembre 1979, volume 2787, numéro 13.

### EFFET RELATIF

Acquisition en indivision avec le Bureau d'Aide Sociale du chef de la SODEB aux termes d'un acte reçu par me Claude GUICHARD Notaire à BELFORT le 5 novembre 1979, publié au service de la publicité foncière de BELFORT le 20 décembre 1979, volume 2787, numéro 12.

Puis attribution aux termes de l'acte de partage reçu aux termes du même acte par me Claude GUICHARD Notaire à BELFORT le 5 novembre 1979.

Ledit acte a été publié au service de la publicité foncière de BELFORT le 20 décembre 1979, volume 2787, numéro 13.

### EVALUATION

Le bien immobilier attribué est évalué à la somme de UN MILLION CENT CINQUANTE- DEUX MILLE EUROS (1 152 000,00 €).

Cette évaluation a été établie par l'AVIS DU DOMAINE suivant rapport en date du 6 mars 2023.

L'étude de Maître Guichard a établi un acte notarié relatif à la dévolution des biens ci-dessus désignés.

Il est proposé au Conseil d'Administration de :

- Valider les termes de l'acte portant sur la dévolution du patrimoine immobilier de l'Association Delle 3<sup>ème</sup> Age, à l'établissement dénommé **CCAS Delle**, Etablissement public administratif local dont le siège est à DELLE (90100), Mairie 1 Place François Mitterrand, identifié au SIREN sous le N° 269 000 337 000 64 Les biens tels que décrits ci-dessus, en conformité avec les termes de l'acte notarié, forment une partie du foyer Louis Clerc,
- Autoriser Mme Fatima KHELIFI à signer l'acte notarié relatif à cette dévolution, Mme la Présidente du CCAS intervenant en signature en tant que Présidente de l'Association Delle 3<sup>ème</sup> Age,

- Accepter les émoluments de l'étude notarié relatifs à la constitution de l'acte et aux droits et taxes d'enregistrement afférents,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, et en avoir délibéré,

- Valide les termes de l'acte portant sur la dévolution du patrimoine immobilier de l'Association Delle 3<sup>ème</sup> Age, à l'établissement dénommé **CCAS Delle**, Etablissement public administratif local dont le siège est à DELLE (90100), Mairie 1 Place François Mitterrand, identifié au SIREN sous le N° 269 000 337 000 64. Les biens tels que décrits ci-dessus, en conformité avec les termes de l'acte notarié, forment une partie du foyer Louis Clerc,
- Autorise Mme Fatima KHELIFI à signer l'acte notarié relatif à cette dévolution, Mme la Présidente du CCAS intervenant en signature en tant que Présidente de l'ASSOCAITION Delle 3<sup>ème</sup> Age,
- Accepte le paiement des émoluments de l'étude notarié relatifs à la constitution de l'acte et aux droits et taxes d'enregistrement afférents,
- Prends acte de la tenue prochaine d'un Assemblé Générale de clôture de l'Association Delle 3<sup>ème</sup> Age pour acter la dévolution des actifs financiers et mobiliers.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, et en avoir délibéré,

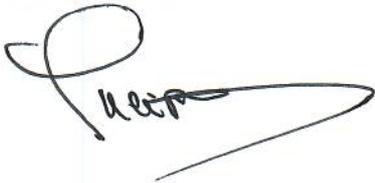
#### **RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à DELLE, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance



Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du C.C.A.S.



Mise en ligne sur le site internet de la  
Commune le 21/04/2023  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du C.C.A.S